

Teria Services - Mise à jour du 19 Mars 2020

Rappel en cas de symptôme

Si je suis un professionnel de santé et que je présente des symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) : je contacte mon médecin, le médecin de ma structure de soin ou un médecin par téléconsultation. Je n'appelle le 15 que si j'ai des difficultés respiratoires. Je m'isole strictement à domicile et **je me fais tester systématiquement**. Si je suis positif, je m'isole strictement. Si je suis négatif, je peux continuer le travail.

Rappel sur le port du masque

Recommandation de la Direction Générale de la Santé pour les SaaD/ SsaD: arrêté du 16 Mars 2020.

« Des masques chirurgicaux sont délivrés pour les professionnels du domicile intervenant, pour les actes essentiels à la vie quotidienne, **auprès des plus vulnérables** (personnes âgées et handicapées notamment), **lorsque ces derniers sont des cas suspects ou confirmés**, afin de maintenir autant que possible les personnes à domicile »

Recommandation Teria : cadre extra légale entreprise au 19 Mars 2020

Nous recommandons un protocole de prise en charge proactif, plus sécurisant pour les salariés comme pour les bénéficiaires, notamment pour les sorties d'hospitalisation (reportez-vous à la fiche technique « protocole pour les bénéficiaires sortant d'hospitalisation » ci-dessous)

- Si vous et votre bénéficiaire ne présentez pas de symptôme, le port du masque n'est pas obligatoire. Appliquez les gestes barrières de base. **En cas de manutention de bénéficiaires et de gestes aux corps, évitez de placer votre tête en face de celle du bénéficiaire. Pour les transferts, favoriser les manutentions de type « câlin »** (tête posée sur l'épaule).
- Si vous présentez certains symptômes tel que fièvre, toux, courbatures, **utilisez des masques chir IIR** afin de protéger vos bénéficiaires d'une possible contamination.
- Si votre bénéficiaire présente des symptômes (sans avoir été diagnostiqué cas suspect, cas possible, cas confirmé) et vous non. Utilisez les masques papier pour vos bénéficiaires pendant les manutention et geste au corps.

Mise à jour : 19/03/2020

Référent : Thomas Gueydan

ATTENTION ! ces masques pour les bénéficiaires ne sont à utiliser que brièvement pendant les gestes au corps pour éviter les projections de gouttelette. **Maximum 10 à 15 mn.** Ces masques n'ont aucune valeur de protection dans la durée du fait de leur composition. En cas d'acte prolongé supérieur à 15 mn, optez pour un masque chir IIR pour votre bénéficiaire (appelez le bureau pour approvisionnement)

- Si votre bénéficiaire a été diagnostiqué cas suspect, cas possible, appliquez le 1 pour 1. **Equipez-vous d'un masque chir IIR et équipez votre bénéficiaire d'un masque papier pour les gestes au corps d'une durée Max de 10 à 15 mn.**

ATTENTION ! ces masques pour les bénéficiaires ne sont à utiliser que brièvement pendant les gestes au corps pour éviter les projections de gouttelette. **Maximum 10 à 15 mn.** Ces masques n'ont aucune valeur de protection dans la durée du fait de leur composition. En cas d'acte prolongé supérieur à 15 mn, optez pour un masque chir IIR pour votre bénéficiaire (appelez le bureau pour approvisionnement)

- Si votre bénéficiaire a été diagnostiqué cas confirmé, équipez-vous de l'équipement renforcé. **Utilisez les protocoles décrit dans la mise à jour du 16 mars (lunette charlotte, gants, masque FFP2, surblouses, surchaussures).**

Sorties d'hospitalisation

Comme vous le savez de plus en plus de bénéficiaires hospitalisés sont renvoyés au domicile pour que les hôpitaux puissent gérer les nouvelles entrées liées au Covid 19.

De fait, nous sommes sollicités pour prendre en charge de nouveaux APA d'urgences.

Considérant que ces bénéficiaires sortent d'un milieu à risque, nous avons décidé d'appliquer certaines mesures de prévention afin de diminuer les risques de transmission de maladies.

Nos stocks de masque Chir sont limités et notre approvisionnement est restreint par les consignes de l'ARS, aussi nous proposons une procédure qui, bien qu'imparfaite, reste toutefois au-dessus des préconisations de la Direction Général de la Santé.

Si votre bénéficiaire sort d'hospitalisation sans diagnostic, nous appliquons dès aujourd'hui le protocole « 1 pour 1 » en jours 1, 2 et 3 suivant l'hospitalisation.

Equipement : gants, blouse plastique, charlotte, lunettes, surchaussures, masque chir, masque papier.

Équipez-vous d'un masque chir IIR et équipez votre bénéficiaire d'un masque papier pour les gestes au corps **d'une durée Max de 10 à 15 mn**. Pour une durée d'intervention au corps plus longue, il faudra vous équiper tous deux de masques chir IIR (adressez vous au bureau pour confirmation de la procédure et obtenir les EPI).

Protocole d'intervention sortie d'hospitalisation :

- Entrez au domicile
- Lavez-vous les mains selon protocole énoncé précédemment (eau savon)
- Mettez votre masque (et/ou masque au bénéficiaire « cas suspect »), blouse, charlotte, lunettes, surchaussure et gants.
- Effectuez votre intervention
- Enlevez vos EPI jetables et placez-les dans un sac poubelle.
- Lavez-vous les mains selon protocole énoncé précédemment
- Sortez de la maison et fermez la porte
- Lavez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique.